Procès Verbal

Séance du 22 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de novembre à 10 heures, le CSEE dûment convoqué le treize novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en salle Océane, sous la présidence de M. David BRUSSELLE.

Etaient Présents Représentants titulaires du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BAHCIC Marie-Isabelle		X	
DELERUE Dorothée		X	
DEVIN SARAH	X		
FERFAILLE Hugo	X		
FOURNIER Jérôme	X		
HENNEBELLE Laurence		X	
MADEJ Marie-Christine	X		
LAMALETIE Bastien	X		
LAVERAT Thierry	X		
LE MIGNON Virginie	X		
LEMAITRE François	X		
MEISSNER Agnès		X	
PUCHOIS Bernard	X		
THUILLARD Céline	X		
VILLELLA Michel	X		

Etaient Présents Représentants « Suppléant » du personnel :

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
LABARRE Pascal remplace DELERUE DOROTHEE	X		
HERMANT Laurence remplace MARIE-ISABELLE BAHCIC	X		
LEFRANC Sylvie remplace HENNEBELLE Laurence	X		
POTEAU Tapio remplace MEISSNER Agnès	X		

Etaient présents Représentants Employeur

Nom - Prénom	Présent	Excusé	A distance
BRUSSELLE David (Président)	X		
COTHENET François	X		
DELECOURT Irène	X		
LIPKIEWICZ François	X		
VASSEL Nathalie	X		

Était présent Représentant syndical
Laurent VANDEWOESTYNE pour le syndicat UNSA

En préambule, les membres du CSEE lisent une lettre d'intention :

Propos liminaire du CSEE 22/11/24

Commun à l'ensemble des Représentants du Personnel

Monsieur le Président du CSEE,

La délégation employeur comme celle des salariés peut se féliciter, à juste titre, de la qualité du dialogue social au sein de cette institution.

Cela tient, nous semble-t-il, à la volonté de chacun d'entre nous de garder pour objectif principal l'adéquation entre les intérêts de notre CCI et ceux de ses salariés.

Nous intervenons tous ici, aussi bien vous que nous, au travers du mandat et des fonctions que nous occupons.

Notre organisation est régie par une règlementation précise encadrant les droits et obligations de chacune des parties.

Cependant, nous savons tous qu'en réalité ce sont les rapports humains qui construisent les choses.

Le ciment de ces relations est la confiance ; celle-ci ne se déclame pas, elle se démontre et s'entretient.

Les femmes et les hommes qui composent cette assemblée se connaissent pour la plupart depuis longtemps.

Nous pourrions chacun, nous contenter de ce que l'autre a à y apporter se réfugiant derrière les apparences et la routine du devoir accompli.

Mais derrière la porte de cette salle, lorsque nous retrouvons notre quotidien, nos réalités respectives nous rattrapent !

Or la vôtre et la nôtre apparaissent comme de plus en plus s'éloigner.

Souvent nous vous avons alerté sur des situations difficiles vécues par des collègues.

Souvent nous vous interrogeons sur les choix organisationnels qui ont été faits.

Avec insistance nous vous demandons de mettre en perspective les avis de certains membres du CODIR avec les informations que nous vous faisons parvenir.

Il ne s'agit pas d'affirmer que rien n'est fait. Encore moins de mettre en doute votre bienveillance à l'égard du personnel.

Il s'agit pourtant de vous exprimer nos doutes sur la crédibilité réciproque que nous pourrions avoir si nous ne faisons pas, ensemble, des efforts pour partager nos

informations afin d'apporter des réponses plus concrètes et rapides aux mille salariés que nous représentons.

Nous sommes conscients du cadre de notre mandat et des limites de notre pouvoir.

Nous connaissons la charge de vos responsabilités et respectons votre pouvoir de direction.

Mais notre devoir au nom de l'ensemble du personnel et de vous demander aujourd'hui de trouver les moyens et la méthode nous permettant d'appréhender en connaissance de causes les décisions stratégiques prises par la direction de notre CCI et d'en anticiper les conséquences pour le personnel.

Nous ne citerons comme exemple, pour illustrer notre propos, que l'absence de mise à jour de la BDESE depuis 2021, ou de réponse à nos demandes de précision des conséquences sur l'emploi des orientations stratégiques.

Nous ne pouvons assumer notre rôle et convaincre nos collègues de la cohérence de nos actions que si nous en sommes, nous-mêmes, pleinement convaincus.

David BRUSSELLE souhaite répondre aux élus du CSEE :

- Il partage un certain nombre de points qui ont été évoqués
- La Direction s'efforce d'être la plus attentive et la plus réactive possible suite aux alertes du CSEE

David BRUSSELLE rappelle qu'il s'est attaché à toujours écouter ce que le CSEE a fait remonter comme dysfonctionnements et à essayer de les traiter y compris quand cela touchait des membres des fonctions d'encadrement. Néanmoins, il souhaite que le CSEE aborde de la même façon l'ensemble des situations quel que soit le niveau hiérarchique. Le CSEE représente tous les collaborateurs y compris les managers et les fonctions d'encadrement.
David BRUSSELLE évoque aussi le fait que même au sein du CSEE, les avis peuvent diverger concernant la ligne managériale.
De plus, il en profite pour informer le CSEE de son souhait de mettre en place des réunions plus régulières avec les délégués syndicaux et que des membres du CSEE soient d'avantage associés au COPIL métiers (Appui et Formation).

1) Approbation des procès-verbaux de la réunion CSEE du 20 septembre 2024 et de la réunion extraordinaire CSEE du 17 octobre 2024

Les procès-verbaux des séances du 20 septembre et 17 octobre sont approuvés à l'unanimité.

Laurent VANDEWOESTYNE intervient. Il demande de recevoir systématiquement les projets de procès verbaux.

2) Point sur l'Appui – Intervention de Grégory MARCAILLE et Stéphane BONNEFOND

David BRUSSELLE rappelle que lors du dernier CSEE, le sujet du chiffre d'affaires a suscité des réactions parmi les membres du CSEE. Il a également compris que le CSEE avait besoin de clarification du rôle des uns et des autres. David BRUSSELLE a donc demandé la mise en place d'un groupe de travail pour clarifier ces rôles. Le but : travailler sur le rôle des uns et des autres et sur ce qui est attendu par chacun. David BRUSSELLE souhaite que ce travail soit présenté au préalable aux délégués syndicaux pour que l'on puisse en échanger. Ensuite, il sera présenté au CSEE.

Concernant les chiffres de l'Appui, David BRUSSELLE évoque le fait que le reporting est trimestriel et non mensuel. Ainsi, le premier trimestre a été très bon donc en juin, il n'y avait pas d'éléments à disposition justifiant une inquiétude particulière. En revanche, une fois les chiffres du second trimestre connus à la rentrée, a été constaté un retard significatif sur les résultats budgétaire, d'où la nécessité de lancer une alerte.

David BRUSSELLE en profite pour informer le CSEE que dans le contexte actuel, tous les collaborateurs doivent être au rendez-vous de leurs objectifs. C'est injuste par rapport à celui qui travaille.

Par suite du projet de diffusion de courriers aux collaborateurs, il y a eu un sursaut collectif instantané. Certains collaborateurs qui avaient décroché ont redoublé d'efforts, quelque uns ont préféré quitter nos effectifs. Aujourd'hui, il n'y a plus de sujet car les retards ont été rattrapés.

Grégory MARCAILLE, directeur régional de l'Appui a fait un point sur l'Appui (Voir annexe 1).

Après des consultations des directeurs exécutifs, des directeurs appui et des directeurs des fonctions support, notamment du contrôle de gestion, il s'avère que le reporting d'activité était réalisé au trimestre, ce qui n'est pas confortable pour un suivi fin. Depuis septembre, le reporting se fait mensuellement. Grégory MARCAILLE explique également que les collaborateurs ont fait un très bon mois d'octobre avec 1,4 million de CA, c'est quasiment 500 000 € de mieux qu'en octobre 2023. Pour lui, l'alerte sur le sujet a fait réagir de manière très positive. SI les efforts se poursuivent en novembre-décembre on devrait atteindre le montant qui a été inscrit au budget rectificatif.

Grégory MARCAILLE évoque le budget 2024. Certes, ce budget était ambitieux mais il était l'émanation de discussions avec les territoires. Il ne s'agit pas d'une décision unilatérale et descendante mais d'une décision collégiale. Avec la conjoncture, le budget a été rectifié à 16 739 K€.

Grégory MARCAILLE revient également sur l'objectivation cible de 65 K€ par conseiller-consultant thématique. Cet indicateur vient de CAP 2022. Les différents groupes de travail ont émis des hypothèses de proposer des prestations marchandes à 750€/jour avec une moyenne de 130 jours de production (sur 211 jours ouvrés). Dans certains territoires, dans les 65 K€, les Opex et TCCI n'étaient pas comptabilisées. Les Directeurs exécutifs se sont

réunis. Désormais, les OPEX seront comptabilisées dans les 65 K€. David BRUSSELLE rappelle que certains collaborateurs avaient vraiment décroché.

Michel VILLELLA demande que les indicateurs soient plus fins et plus clairs dès le départ. Quels sont les objectifs sur tel ou tel produit ?

David BRUSSELLE partage cet avis sur la nécessité de mieux prioriser les objectifs.

Grégory MARCAILLE rappelle qu'il est nécessaire de modifier notre modèle. Aujourd'hui, seulement 10% du CA de l'Appui est réalisé en B2B, c'est-à-dire sans conventionnement (Conseil régional, collectivités, Opco…).

Stéphane BONNEFOND témoigne de ce qui se fait dans l'Oise et revient sur l'objectivation à 65 K€. Il évoque le fait que certains collaborateurs les atteignent, d'autres les dépassent. Dans l'Oise, 17 conventions sur 22 EPCI ont été signées. Il rappelle que le Président, les élus et le Directeur exécutif est en lien direct et en permanence avec ces EPCI. Il témoigne également d'un conseiller commerce à Amiens qui était déjà à 65 K€ en juillet. Il vient d'un centre de gestion agréé et il était déjà objectivé à ce montant.

Virginie LE MIGNON intervient. Certes l'Oise a cette particularité mais tous les autres territoires ont également des conventions et surtout ils ne se ressemblent pas. De plus, il ne faut pas oublier que demain les collectivités, en raison du projet de loi de finances, vont voir leurs budgets diminuer et ces conventions peuvent peut-être s'arrêter.

Michel VILLELLA revient sur les compétences des collaborateurs. Il faut que ce que l'on donne à faire aux personnes corresponde à ce qu'ils sont capables de faire.

David BRUSSELLE partage cette analyse. Pour lui, il va falloir développer du payant car 2025 va être plus compliqué car les collectivités vont répercuter leur baisse de budget sur les conventions avec leurs partenaires.

Stéphane BONNEFOND termine son témoignage sur les managers. Dans l'Oise, tous les managers font de la production et donc facturent. Ils sont objectivés à 50 K€.

Jérôme FOURNIER demande combien de managers compte l'Oise. Stéphane BONNEFOND répond qu'il a 4 managers sur l'Appui pour 35 collaborateurs. Peut-être un modèle à suivre.

Jérôme lui répond que tous les territoires ne sont pas sur la même configuration et qu'il serait peut-être bien de comparer ce qui est comparable. En effet, par exemple sur certains territoires il y a 1 manager pour 15-20 conseillers.

3) Point sur la Formation – Intervention de Christophe HOUBERT

David BRUSSELLE rappelle le contexte : la Formation, comme l'Appui, a bien démarré l'année 2024. Lors du séminaire de la rentrée, les chiffres et notamment ceux liés à l'apprentissage, n'étaient pas encore connus. Pour rappel, l'apprentissage c'est 70 % de l'activité, avec jusqu'à aujourd'hui un modèle économique intéressant parce que les coûts/contrats étaient favorables. Dans le

courant du mois de septembre, Christophe HOUBERT alerte David BRUSSELLE sur le fait qu'il y a un décrochage important sur le nombre d'alternants inscrits en 2024. 260 alternants de moins à 7 000 €/contrat.
Même réaction que l'Appui. L'alerte s'est traduite par un regain d'activité des commerciaux qui devrait permettre de limiter la perte de contrats à une centaine.

Christophe HOUBERT indique également que certains centres ont souffert, notamment celui de l'Oise. Ce dernier a subi 7 contrôles depuis le début de l'année. Ce qui impacte aussi les équipes, et notamment administratives. Il indique au CSEE qu'il a repris en management direct les équipes commerciales. Certes, les exigences de résultat sont fortes mais il tient à souligner que les contrats signés précipitamment ou par défaut. Le but est d'éviter au maximum les ruptures de contrats.

David BRUSSELLE rappelle à la Direction le raisonnement suivant : les objectifs = 4000 apprentis dans les centres. Le CA découle de ce nombre. En revanche, il est possible que le CA soit revu à la baisse si les coûts/contrats continuent de diminuer. En 3 ans, la Formation a perdu 3 millions d'euros alors que nous avons le même nombre d'apprentis. On entre dans une période difficile pour la Formation. Maintenant la question : que fait-on ? On va continuer l'apprentissage et on va développer d'autres types d'activités. Le programme régional de formation était vu comme une bouffée d'oxygène. Malheureusement cette action, pilotée par la Région, va probablement connaître elle aussi une baisse des volumes de commandes. Une offre a été déposée. On attend la réponse.

Ainsi le modèle économique de la Formation doit être revu dans la mesure où les 2 piliers (Apprentissage et PRF) connaissent des difficultés. Si on souhaite maintenir la voilure de la Formation, il faut absolument développer des actions de formation où l'on maîtrise le développement économique.

- Il y a la formation continue. Cependant, c'est compliqué en raison du contexte économique, des concurrents. La formation continue, c'est aujourd'hui 6,8 millions d'euros.
- Le lancement de l'école du climat

Michel VILLELLA intervient. Il évoque la possibilité de bien définir le rôle des commerciaux et il faut changer nos habitudes, trouver de nouveaux clients. De plus, il propose de mesurer sur la formation continue la plus-value de chacun des postes.

Jérôme FOURNIER prend la parole et revient sur le ressenti des collaborateurs. Ces derniers ont le sentiment de devoir faire du quantitatif au lieu du qualitatif. Il souhaite également nuancer les propos de Christophe HOUBERT sur le nombre de ruptures, il y a des "gros mots" à ne pas dire dans les centres de formation et rupture de contrat en fait partie. Jérôme Fournier précise que le nombre de ruptures n'est pas élevé car les collaborateurs subiraient une pression à tel point que par exemple face à un jeune qui insulte les formateurs, ils ne puissent pas y recourir. Christophe HOUBERT rappelle que les contrats d'apprentissage sont des contrats de travail et un CFA ne peut pas les rompre. De plus, si des comportements sont inadaptés, c'est au directeur de centre d'agir.

Pour conclure sur l'Appui et la formation, David BRUSSELLE informe le CSEE qu'une campagne de primes pour les collaborateurs va avoir lieu en 2024. Il s'agit des collaborateurs qui n'ont pas de part variable. Cette année, pour les conseillers-consultants, le barème de prime sera réévalué à la hausse. Cette prime pourrait atteindre 1500 € bruts si les objectifs sont largement dépassés Cette campagne sera néanmoins moins importante en volume financier (baisse de l'ordre de 25% à 30%). Les territoires recevront leur enveloppe courant décembre. Mise en paiement sur les bulletins de salaires de janvier.

4) Information sur l'AMI de Boulogne-sur-Mer – Intervention de Jean-Charles LAUTH

David BRUSSELLE ne trouve pas normal que ce sujet soit traité en CSEE. Il estime que c'est une défaillance du fonctionnement local.

Jean- Charles LAUTH a rappelé le contexte. IL s'agit d'un AMI pour la rénovation et la vente de l'hôtel consulaire de Boulogne sur Mer. Aujourd'hui le bâtiment accueille temporairement LAHO Formation. Concernant cet AMI, Jean-Charles informe le CSEE qu'il ne peut diffuser le nombre de candidats potentiels ayant répondu. En effet, la clôture est fixée au 22/11/2024 à 12h00.

Les offres seront ensuite analysées selon des critères de prix, les modes et conditions de financement, l'avant-contrat, à quoi servirait le bâtiment dans le futur et comment cela s'intègre dans son environnement. Pour rappel, la façade de ce bâtiment est classée. En termes de délai, en fonction des offres, le service immobilier espère faire voter une délibération lors de l'AG de la CCI de Région en janvier 2025.

Pascal LABARRE pose la question concernant les collaborateurs. Normalement dans cet AMI, ils seront hébergés par le nouveau propriétaire. Quid si cela n'est pas le cas.

Jean-Charles LAUTH reprend la parole. Une des pistes envisagées : l'hébergement au sein du bâtiment de LAHO Boulogne.

5) Projet d'évolution du schéma directeur

A l'approche de la fin de la mandature, se pose la question des élections et de la pesée économique (le poids de chaque territoire). A cette occasion et dans cette perspective, il a été à nouveau constaté que notre actuelle carte consulaire de Hauts de France n'est pas très cohérente au regard des bassins d'emplois et d'activités, notamment les entreprises de la Glass Vallée (Abbeville) qui sont rattachées administrativement à la Normandie.

A la demande des élus de Normandie, Bercy a demandé à la CCI Hauts de France de travailler sur un éventuel transfert de ces entreprises vers la CCI Normandie. Cette perspective entraîne mécaniquement un changement de notre schéma directeur.

Des scénarios de nouvelles cartes ont été travaillés sur la base des éléments fournis par CCI Etudes, et ont été proposés aux présidents lors de réunions de travail. 4 CCI locales seraient concernées par cette évolution :

- L'agence de Saint Omer serait rattachée à la CCI Littoral
- L'agence de Saint-Pol-sur-Ternoise serait rattaché à la CCI Artois

- L'agence d'Abbeville serait rattachée à Amiens
- Les entreprises présentes dans la vallée de la Bresle relèveraient du périmètre de la CCI Normandie

Ce nouveau schéma directeur sera vraisemblablement mis au vote lors de la prochaine AG de la CCI Haut de France du 30 janvier 2025. Puis ce schéma doit être approuvé par la tutelle au niveau régional puis national.

6) Information relative à la mise en oeuvre de l'outil N2F pour la gestion des notes de frais des collaborateurs

Rudy VANTEUX, Directeur de la trésorerie et facturation externe, a été en chargé de mettre en place un nouvel outil de gestion des notes de frais dématérialisé (Annexe 2). Cette dématérialisation permet de :

- simplifier le processus de notes de frais,
- la sécuriser,
- de calculer automatiquement les indemnités kilométriques

Pour la mise en place, le calendrier est le suivant : déploiement aux collaborateurs dès la fin novembre. Prise en main par chaque collaborateur en décembre et arrêt des formulaires papier dès le mois de janvier 2025.

David BRUSSELLE insiste sur les justificatifs. À la suite du contrôle URSSAFF, ce dernier a insisté sur le non-respect de ce process. Par exemple, lorsqu'un collaborateur va à une réunion (interne ou externe), il faut l'ordre du jour de la réunion. Il faut justifier la raison du déplacement.

7) Retour sur l'avis du CSEE concernant la régularisation des cotisations sociales employeur et collaborateurs relatives aux parkings faisant suite au contrôle URSSAF

Les membres du CSEE ont émis leur avis concernant cette consultation (Annexe 3). Par suite du débat lors du dernier CSEE et après réception de l'avis du CSEE, David BRUSSELLE propose d'annuler le rattrapage de 2024 et de régulariser à compter du 1er janvier 2025. Les collaborateurs concernés vont recevoir un courrier émanant de la DRH pour les informer du changement de règles.

Tapio POTEAU intervient. Il souligne la nécessité d'une meilleure transparence sur les places de parking, et surtout sur le process pour en obtenir une si nécessaire. Tapio POTEAU évoque également la problématique des places pour les vélos. David BRUSSELLE informe le CSEE que la MEL construit un parking de plus de 1 500 places pour les vélos à 100 m de la CCI Hauts de France. Une note sera rédigée et envoyée aux collaborateurs.

8) Point sur les dates des RTT employeurs 2025 et information/consultation sur les périodes de fermeture des établissements

François LIPKIEWICZ rappelle que la Direction peut proposer 4 dates de RTT/an. Dans la grande majorité des territoires, les dates ont été fixées en accord avec les représentants de proximité. Les pratiques ne sont pas homogènes en raison notamment des activités. Les rythmes d'activités entre le consulaire et la formation sont différents.
Pour rappel, la Direction propose 2 dates uniques pour tous avec fermeture : le 02/05 et le 26/12. Mais certains centres de formation ne pourront pas fermer à ces dates en raison d'examens. Un document récapitulatif a été présenté au CSEE et a été envoyé par mail post réunion.

Vote des membres du CSEE :
Contre : 0
Pour : 14
Abstention : 1

9) Information sur l'alignement de la date de report maximale des jours de congés 2024 pour l'ensemble des collaborateurs (agents statutaires et salariés de droit privé) au 31 mars 2025

Actuellement, il y a une absence d'homogénéité des dates de report de congés entre les statutaires et les salariés de droit privé. En effet, le statut et la convention collective des droits privés n'indiquent pas les mêmes dates de report pour la prise de congés. François COTHENET indique qu'il a été décidé d'harmoniser la date de report maximale à fin mars pour tous les collaborateurs, cette disposition étant la plus favorable

10) Information annuelle relative aux refus de passage à temps partiel dans le cadre du dispositif de retraite progressive

Par analogie au statut, la Direction souhaitait informer le CSEE d'un refus de retraite progressive sur le territoire de LAHO Grand Hainaut. La raison du refus est justifiée par l'activité du collaborateur.

11) Dates des CSEE et des commissions obligatoires pour 2025

Les dates des prochains CSEE en 2025 sont les suivantes :
- 31/01/2025
- 14/03/2025
- 23/05/2025

La commission économique aura lieu le 11/04/2025.

Une réunion avec les représentants de proximité aura lieu le 28/02/2025 à Arras.

12) Point sur l'organisation des prestations ASC pour Noël

David BRUSELLE demande au CSEE si un évènement aura lieu pour Noël. Les membres du CSEE l'informe du fait qu'aucun événement n'aura lieu cette année

faute d'un budget suffisant. Le sujet a été évoqué avec les représentants de proximité. Le ressenti est différent selon les territoires et la configuration du territoire. Pour les territoires qui sont répartis sur de nombreuses agences ou centres, les collaborateurs ne sont pas forcément favorables à un évènement unique. Ils sont plutôt partisans de petits évènements spontanés, genre auberge espagnole.

13) Information ASC

Jérôme FOURNIER évoque les différentes actions programmées par l'ASC en 2025.

Le salon de l'agriculture : présentation en annexe 4

Vote à l'unanimité

Places concert Irish Celtic : présentation en annexe 5

Vote à l'unanimité

Billetterie privilège : présentation en annexe 6

Cette billeterie est à l'essai pour un mois. Si cela n'est pas concluant, il n'y aura pas d'adhésion.

Vote :

Pour : 10

Contre : 3

Abstention : 1

Voyage Corfou sans abondement : présentation en annexe 7

Vote à l'unanimité

Chèques vacances

Jérôme FOURNIER propose de faire valider le montant des chèques vacances afin de pouvoir lancer la campagne en janvier 2025. Les collaborateurs ayant un contrat de travail à la date 01/01/2025 pourront bénéficier des chèques vacances. Cette année 2025, le montant du chéquier sera de 250 euros. Les tranches restent inchangées.

Vote à l'unanimité.

Voyage à Londres

Ce voyage a été validé lors du dernier CSEE. François LEMAITRE informe le CSEE qu'un changement de prestataire a eu lieu. Ainsi 102 ayants droits pourront bénéficier de ce voyage pour cout de16802 euros.

Vote :

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 0

Partenariat avec TUI

François LEMAITRE propose un partenariat avec ce prestataire. Il s'agit de proposer aux collaborateurs de bénéficier de tarifs préférentiels sur le site de TUI. Le coût est de 2 500 euros par an mais TUI nous l'offre une année afin de faire un test.

Vote à l'unanimité.

Abonnement à des campings

François LEMAITRE souhaite proposer un abondement aux 50 premiers collaborateurs qui souhaitent réserver dans un camping. Le budget est de 5 000 euros. Les réservations passeront par la plateforme Dreamservices.

Vote à l'unanimité.

14) Barème de remboursement des frais kilométriques pour les élus du CSEE.
François LEMAITRE souhaite que le CSEE vote le barème kilométrique pour les déplacements des élus du CSEE en 2024. Ce barème est le barème fiscal.
Vote à l'unanimité.

15) Information de la CSSCT

Pour information, Bastien LAMALETIE informe le CSEE que la CSSCT a été associée à un groupe de travail afin de déterminer les pistes pour 2025.
Concernant la consultation sur le projet de réorganisation LAHO Artois Douaisis en lien avec la baisse d'activité du PRF (Programme Régional de Formation) votée lors du CSEE du 05 février 2024, l'avis avait stipulé un audit 6 mois après. Cet audit a été réalisé par les membres de la CSSCT. Une restitution aura lieu lors du prochain CSEE.
Tapio POTEAU souligne également un sujet récurrent : celui des équipements adaptés à certains collaborateurs. Lors d'une récente visite de sites, un collaborateur a interpellé la CSSCT. Il avait formulé une demande à son manager restée sans réponse. Les membres du CSEE souhaiteraient la mise en place d'une procédure.

16) Point sur la BDESE
François COTHENET rappelle que la Direction est tributaire de l'outil national. L'absence de mise à jour de la BDSE n'empêche pas la diffusion des informations si la demande est formulée.
Nathalie VASSEL intervient sur la BDSE nationale. Elle informe le CSEE qu'elle n'a reçu les codes d'accès que très récemment et qu'elle ne dispose pas encore des codes pour l'ensemble des membres du CSEE. De plus, les informations doivent vérifiées avant toute diffusion.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 14h15.**

ANNEXE 1 : Présentation de l'Appui

POINT RELATIF A L'APPUI AUX ENTREPRISES HAUTS-DE-FRANCE

CSEE – 22 novembre 2024

CCI GRAND LILLE HAUTS-DE-FRANCE

EVOLUTION DES PRODUITS DE L'APPUI AUX ENTREPRISES (CA + CONVENTIONS) HORS TCCI

REALISE 2018 13 736 K€
REALISE 2019 13 978 K€
REALISE 2020 11 394 K€
REALISE 2021 14 293 K€
REALISE 2022 16 263 K€
REALISE 2023 16 892 K€

Budget primitif 2024 18 110 K€
Budget rectificatif 2024 16 739 K€
REALISE au 31/10/24 13 338 K€ 80%

Objectivation cible : 65 K€ par conseiller/consultant thématique comprenant la valorisation TCCI des Opex de CCI France

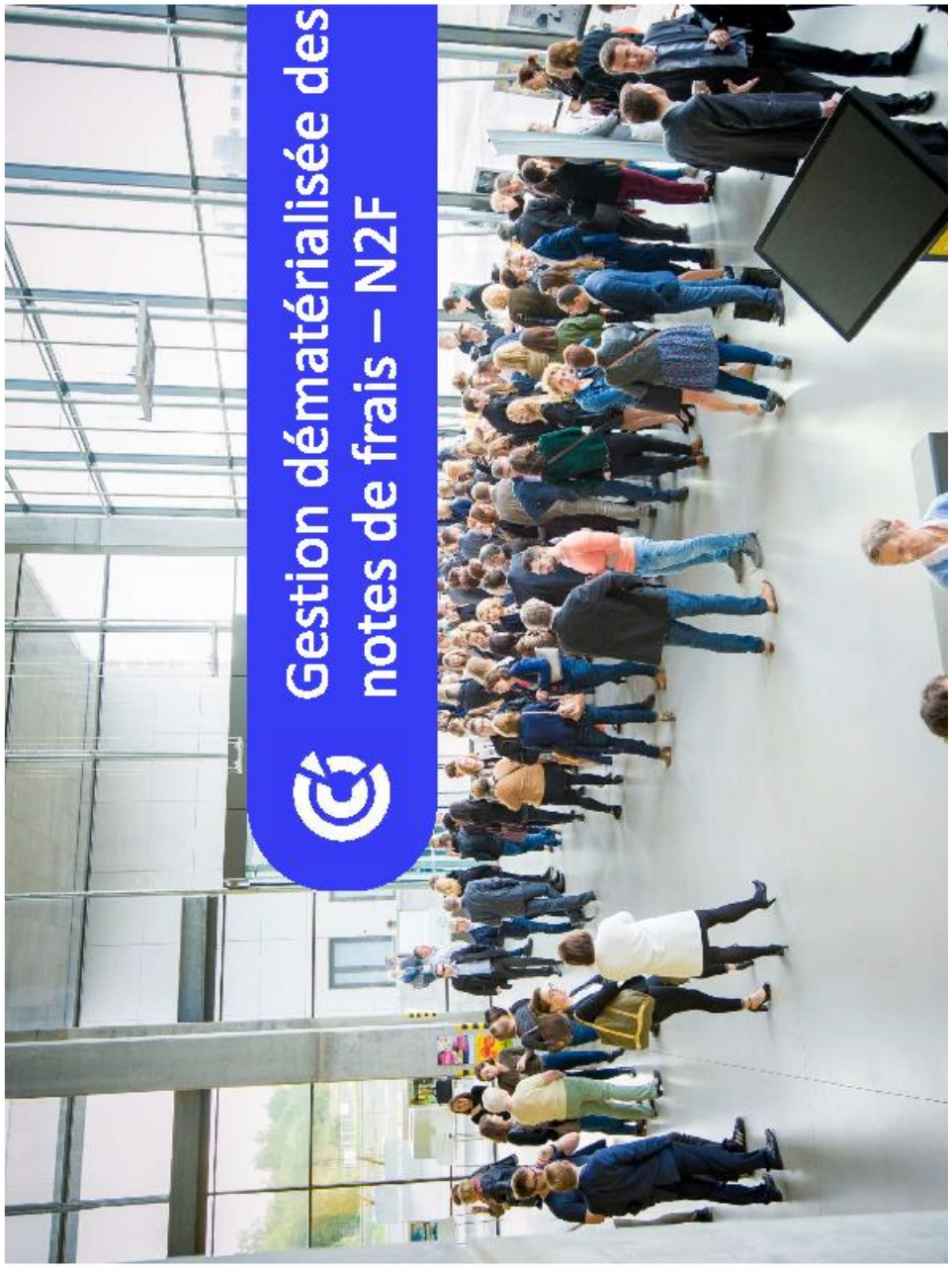
PRODUITS DE L'APPUI AUX ENTREPRISES DANS LES TERRITOIRES ET LA REGION (Inter, REV3, Etudes, ..)

Montant	Libellés Versions						
ets-Récurrents REGT_S	(f) REALISE 2021	(g) REALISE 2022	(m) REALISE 202	(q) BR 2024	(s) REALISE 31/10/24	(r) BP 2025	Avancement BR(%)
AISNE	739 367	729 350	695 197	658 521	586 098	670 659	89
AMIENS	1 740 568	1 945 056	1 553 164	1 615 853	1 422 691	1 605 112	88
ARTOIS	1 815 253	2 136 813	2 601 280	2 413 004	2 052 379	2 536 884	85
GRAND HAINAUT	1 295 091	1 177 872	1 109 509	1 240 206	1 040 905	1 381 435	84
GRAND LILLE	2 403 181	2 380 248	2 560 602	2 803 921	2 127 705	3 000 613	76
LITTORAL HDF	1 624 095	1 587 228	1 669 811	1 829 615	1 464 804	1 898 963	80
OISE	1 609 370	1 468 407	1 652 537	1 669 499	1 592 612	1 649 740	95
REGION HDF	3 066 113	4 838 453	5 049 775	4 508 022	3 051 183	4 732 316	68
Total général	**14 293 037**	**16 263 427**	**16 891 875**	**16 738 642**	**13 338 377**	**17 475 722**	**80**

FOCUS SUR LES PRODUITS DE L'APPUI AUX ENTREPRISES (COM)

Montant	Libellés Versions					
Projets-Récurrents AXE_COM	(f) REALISE 2021	(g) REALISE 2022	(m) REALISE 2023	(q) BR 2024	(s) REALISE 31/10/24	(r) BP 2025
AXE 1 - TRANSITION ECOLOGIQUE	3 423	4 713	4 784	4 971	3 826	5 363
AXE 2 - NUMERIQUE ECO RH	3 895	3 510	3 316	3 751	2 756	3 923
AXE 3 - ANTICIPER ORIENTER FORMER RECR	195	480	676	586	408	540
AXE 4 - ENTREPRENDRE ET TRANSMETTRE	5 422	5 543	5 871	5 719	4 948	5 668
AXE 5 - INTERNATIONAL	966	1 338	1 949	1 300	1 089	1 518
AXE 6 - INTERETS DES ENTR	386	437	279	346	264	365
AXE X - FONCTIONNEMENT APPUI	7	242	17	66	47	97
Total général	**14 293**	**16 263**	**16 892**	**16 739**	**13 338**	**17 476**
Evol /N-1		14%	4%	-1%		4%

ANNEXE 2 : Information relative à la mise en oeuvre de l'outil N2F pour la gestion des notes de frais des collaborateurs



ANNEXE 3 : Avis de la consultation sur la régularisation des cotisations sociales employeur et collaborateurs relatives aux parkings faisant suite au contrôle fiscal.

Rappel du contexte

Ces places de parking font l'objet d'un redressement pour un montant de 199 000 €. Un certain nombre de places de parking sont mises à disposition de collaborateurs qui en ont fait la demande. Ces places de parking sont essentiellement situées à Lille (Grand Lille et la CCIR). Pour ces collaborateurs, il était décompté une charge mensuelle sur salaire d'un montant très inférieur aux loyers des parkings. Le différentiel constitue un avantage en nature qui doit faire l'objet d'une cotisation.
Pour Boulevard de Leeds, nous avons un montant locatif d'environ 200€/mois, et les collaborateurs versaient 16,20 €. C'est sur cette différence de valeur que l'Urssaf redresse.
Il se pose donc la question de la régularisation de la situation pour l'année 2024. Pour les années antérieures, l'employeur prend en charge la partie salariale et patronale.
Un calcul a été fait. Cela représente une somme entre 20 et 50 €/mois par collaborateur, en plus de la somme déjà versée chaque mois.

Ce que propose la direction :

- de manière à atténuer l'impact financier pour ces collaborateurs, la direction propose d'attendre le mois de décembre où une partie du 13e mois est versée
- proposition de se faire monétiser des jours de congés

AVIS du CSEE
Au vu des réponses :

- 6 personnes ont répondu favorablement
- 8 personnes ont répondu défavorablement
- 1 personne s'est abstenue

Les membres élus donnent **un avis défavorable**.

Nous souhaitons cependant apporter des éléments complémentaires :

- Il est regrettable que notre institution ne soit pas plus rigoureuse sur ces sujets et que certaines personnes en soient victimes aujourd'hui.
- Nous n'avons pas la date la notification de redressement de l'URSSAF, nous ne connaissons donc pas à partir de quel moment il faut appliquer la nouvelle participation des collaborateurs pour le stationnement
- L'employeur peut-il prendre en charge jusqu'à la notification aux salariés du coût total du stationnement ?

ANNEXE 4

Date la présentation : Novembre 2024

Salon De l'Agriculture 2025
à Paris - Porte de Versailles

Nom des sprestataire	Nombre de places prévisionnelles :
Transdev Calais – Transdev Cap et Voyages Baudart	**200 personnes Maximum** Pour 3 Bus
Date : du 22 février au 2 Mars 2025 **Déplacement prévu le samedi 1er Mars 2025**	

Détail de la prestation	Détail du coût
1 jour au Salon de l'Agriculture **Déplacement en autocar** ***(1 bus – selon nombre de personnes inscrites)*** salon international de l'agri culture	**Tarif groupes :** **14 € / adulte (de 15 à 49 personnes)** **13 € / adulte (à partir de 50 personnes)** **9 € / enfant (de 6 à 12 ans)** **Gratuit pour les – 6 ans** **20 € pour les extérieurs s'il reste des places** **1 autocar : 1 850 € TTC** **2 autocars : 3 700 € TTC** **3 autocars : 5 550 € TTC** **Le tarif NE COMPREND PAS** : • Les dépenses personnelles engagées sur place

Montant total de la prestation (TTC)	Sur une base de 53 à 200 entrées adultes/enfants **:** (pour 200 entrées à 13 € - tarif maximum) : 2 600 € De 1 850 € pour 1 autocar à 6 250 € pour 3 autocars + 200 petits déjeuners (à 3.50 €) **Total max pour 200 personnes : 8 850 € TTC**
TARIFS par bénéficiaire (sans abondement)	44.25 € / personne (entrée au salon + bus)

Bénéficiaires	☒ Salarié
	☒ Conjoint
	☒ Enfant
	☒ Extérieur (sans abondement)

Abondement
38 € sur la place + le bus + petits dej (pas d'abondement pour les extérieurs)

Détail de l'organisation :

Information sur notre site de la vente de billets à prix avantageux (6 € pour les collaborateurs, leurs conjoints et enfants) abondement du CSEE de 44 € dans la limite de 200 places).
Achat des billets directement par les collaborateurs sur notre site du CSEE, déduction faite de l'abondement de 44 €/billet + transport.
Seuls les collaborateurs et les ouvrants droits, dans la limite de ceux inscrits et déclarés sur le site pourront bénéficier de cet avantage.
Un minimum de 50 % de remplissage par bus sera requis pour maintenir le transport. Si le bus n'est pas rempli à 50 % de sa capacité, le voyage sera annulé sur la ligne concernée.
Pas d'abondement pour les extérieurs (gratuité du transport s'il reste des places). Ils ne seront pas prioritaires (20 €)
Possibilité de s'y rendre par ses propres moyens (prix de la place identique : 6 €)

Paiement :

Au moment de l'achat du billet.

Détail des conditions d'annulation / remboursement :

Une fois le billet acheté, pas de remboursement possible.

.

Cout total pour le CSEE	200 (billets+ déplacement+ petits-dej) * 38 € d'abondement **7 650 € maximum**
Tarif pour le collaborateur AVEC l'abondement du CSEE	**Billet à 6 € pour les collaborateurs et leurs ouvrants-droits** **20€ pour les extérieurs**

Pour les modalités : se référer aux Conditions générales de fonctionnement de l'ASC.

ANNEXE 5

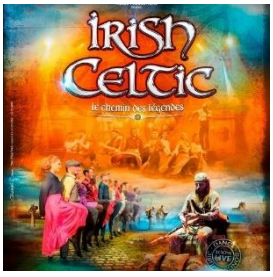
Date la présentation : Novembre 2024

TARIFS PREFERENTIELS CSE
Sur le spectacle
IRISH CELTIC LE CHEMIN DES LEGENDES

Nom et adresse du prestataire	Nombre de places prévisionnelles :
HARACOM Sandrine CROUTELLE	**120, soit 40 places pré-réservées au 25/09/2024 par ville, sous réserve d'accord de cette proposition par le CSEE pour bénéficier du tarif préférentiel de 41 €** **(places limitées à ce tarif)**

3 dates sur 3 territoires en 2025

2 avril 2025 à 20 h – Elispace à Beauvais
3 avril 2025 à 20 h – La NEF à Anzin (Valenciennes)
4 avril 2025 à 20 h – Arena stade couvert de Lievin

Détail de la prestation	Détail du coût
Achats de places à tarif groupe CSE (à partir de 10 places)  **Le prestataire nous proposera régulièrement d'autres spectacles sur les territoires en 2025**	*Information :* Galeries – Irish Celtic (irish-celtic.com) **Tarif CE : 41 € au lieu de 51 € en cat 1** **Le tarif NE COMPREND PAS** : • Le déplacement

Montant total de la prestation (TTC)	**4 800 €** (120 places de spectacle à 41 €)
TARIFS par bénéficiaire (sans abondement)	**41 €**

Bénéficiaires	☒ Salarié
	☒ Conjoint
	☒ Enfant
	☒ Extérieur (sans abondement)

Abondement
2 460 € pour le CSE

Détail de l'organisation :

Une option de réservation de 40 places par spectacle a été posée auprès du prestataire, sans aucun engagement de notre part. (si les places ne sont pas vendues, nous les rendons au prestataire sans aucun frais à notre charge).
Le spectacle est annoncé sur le site du CSE, ainsi que l'ouverture de la vente (dans un laps de temps déterminé) avec la possibilité d'acheter et payer directement ses places sur le site (abondement de 50 % du prix du billet déduit). Le nombre de places est limité aux membres du foyer déclarés sur le site.
Les extérieurs peuvent acheter les billets au tarif de 41 € (sans abondement).
Départ libre.

Paiement :

Les collaborateurs payent l'achat de leurs places sur notre site.
Puis les CSE règle le nombre de places achetées à HARACOM, sur facture (minimum 10 places par concert).

Détail des conditions d'annulation / remboursement :

Une fois le billet acheté, pas de remboursement possible.

Coût total pour le CSEE	**2 460 € maximum (pour les 120 places : 40 par ville)**

Coût le salarié (abondement déduit)	**20.50 €**

Pour les modalités : se référer aux Conditions générales de fonctionnement de l'ASC.

ANNEXE 6

Date la présentation : Novembre 2024

BILLETERIE VIP
Sur des Evènements exclusifs, difficiles à trouver

Nom et adresse du prestataire	
CONSEIL CE	**Billetterie privilège pour des Evènements exclusifs**

CONCERTS – EVENEMENT SPORTIFS - SPECTACLES

Détail de la prestation	Détail du coût
Ventes de places : • **Complets sur les billetteries traditionnelles** • **Disponibles en pré-vente, avant l'ouverture au grand public** • **Avec un excellent placement** **Avantages :** 1. **Le CSE pose une option en nombre de places en pré-réservation sans obligation d'achat** 2. **Cela permet de sonder les salariés et recueillir le nombre d'intéressés** 3. **Validation du nombre de billets souhaités** 4. **La cellule billetterie VIP s'occupe du traitement des demandes et de la commande.** 5. **Le catalogue d'offre s'enrichi de 4 à 8 nouvelles offres tous les 15 jours.** **billetterie VIP 12 mois SANS AUCUN ENGAGEMENT NI TACITE RECONDUCTION** **Gratuit pendant 1 mois pour tester jusqu'au 18 novembre** **(sur un échantillon de spectacles)**	Les salariés achètent directement leurs billets **Evènements à venir d'ici fin 2024 :** Sport : ✓ France/Argentine (rugby) ✓ Paris-OL (foot) ✓ Paris-Toulouse (Foot) ✓ Paris-Atlético Madrid (foot)…. Concerts : ✓ Dua lipa (Paris la Défense), le 23/05/25 ✓ Indochine (Douai), le 3/06/2025 ✓ Loom (Décathlon Arena), le 23/07/2025 ✓ Imagine Dragon ✓ Soprano ✓ Ninho ✓ Ed Sheeran (Lille, Décathlon Arena), le 20/06/25 ✓ Springsteen…

Montant total de la prestation (TTC)	**Gratuit pendant 1 mois pour tester.**

	1 200 € TTC annuels (ticket d'entrée pour faire bénéficier les collaborateurs de cette billetterie) *Imputable sur le budget fonctionnement du CSE.*

Bénéficiaires	☒ Salarié
	☒ Conjoint
	☒ Enfant
	☒ Extérieur (sans abondement)

Abondement
0 € pour le CSE

Détail de l'organisation :

Suivre de lien pour accéder aux ventes : https://boutik.beneficia.fr/
Gratuit en test pendant 1 mois.

Paiement :

Les collaborateurs achètent directement sur la billetterie du prestataire.
Ils payent l'achat de leurs places sur notre site.

Détail des conditions d'annulation / remboursement :

Une fois le billet acheté, pas de remboursement possible.

Coût total pour le CSEE	**1 200 € de droit d'entrée**

Coût le salarié	**Le prix d'achat de ses places**

Pour les modalités : se référer aux Conditions générales de fonctionnement de l'ASC.

ANNEXE 7

Date la présentation : 22.11.2024

GRECE – CORFOU - Club MARMARA « Sandy Beach »

Formule tout compris

Passeport en cours de validité obligatoire pour tous les ressortissants français

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : 2024

Nom et adresse du prestataire	**Nombre de places prévisionnelles** Préciser si minimum/maximum
TUI France	Minimum : 10(*) adultes
Date de départ et de retour :	
Du vendredi 9 mai au jeudi 15 mai 2025 (pendant le pont de l'Ascension)	

Détail de la prestation	**Détail du coût**
CORFOU au **CLUB MARMARA Sandy Beach** en formule tout compris Séjour **8 jours / 7 nuits** **Départ de Lille, du** **Vendredi 9 mai au jeudi 15 mai 2025** Les prix comprennent : • Le transport aérien au départ de Lille • Les transferts/hôtel A/R • La franchise bagages en soute (30 € par trajet à ce jour) • Les taxes et redevances aéroportuaires (soumises à modification) et frais de dossier : 90 € à ce jour • L'accueil et l'assistance par des agents TUI à votre arrivée • Une réunion d'information et un cocktail de bienvenue à l'arrivée • L'hébergement en chambre double • L'animation francophone	**Tarif brut par adulte en base chambre double : 809 € TTC (*) par personne** **Le tarif NE COMPREND PAS :** • Les dépenses personnelles et les pourboires • Les activités en supplément et les excursions • La taxe de résilience à la crise climatique (ex taxe de séjour) à régler sur place à ce jour : 10 €/chambre/nuit • Les assurances au choix : - Multirisque essentielle : 52 € - Multirisque premium : 64 € **Suppléments :** • Supplément chambre individuelle (en nombre limité, montant révisable selon disponibilité) par semaine **: info à demander** • Supplément chambre familiale : **90€ par adulte** • Supplément chambre vue mer partielle : **30 € par adulte** **Sur demande :** Tarification enfant partageant la chambre standard de 2 adultes sur le prix base double (HT, redevances aéroportuaires et bagages) :

• La formule « tout inclus »	• Bébé (0 – 2 ans) : **10 % du tarif TTC** • Enfant de 2 à 5 ans : **- 50 %** • Enfant de 6 à 11 ans : **- 35 %**

Montant total de la prestation (TTC) pour les bénéficiaires	809 € (hors taxe de résilience 70 € et assurances entre 52 et 64 €) A partir de 10 (*) personnes

Bénéficiaires	☒ Salarié
	☒ Conjoint
	☒ Enfant
	☒ Extérieur

Abondement
Pas d'abondement du CSE : **TEST de proposition d'un voyage de groupe à prix préférentiel aux collaborateurs**

Détail de l'organisation (lieux de rassemblement, horaires, communication au personnel…) :

Départ de Lille.
Le transport jusque l'aéroport de Lille est à la charge du salarié.
Les conditions détaillées de l'organisation seront précisées par le voyagiste dès que l'activité sera validée et confirmée.
Le CSE s'occupe de mettre en vente le voyage, de l'échelonnement des paiements et de régler la facture auprès du voyagiste.

Paiement :

Un acompte de 30 % sera demandé à l'inscription.
Le solde sera réglé selon un échéancier sur 5 mois à partir du mois de janvier 2025.

Détail des conditions d'annulation / remboursement :

(*) Le voyage sera annulé si le nombre minimum de 10 adultes n'est pas atteint.

Se reporter aux conditions d'annulation du voyagiste

Cout total pour le CSEE	0 €

Pour les modalités : se référer aux Conditions générales de fonctionnement de l'ASC.

ANNEXE 8

PLANNING PREVISIONNEL 2025

Etablissement	RTT Employeurs 2025 en complément du 02/05 & du 26/12	Périodes d'absences imposées Fermetures totales ou partielles 2025
CCIR		
CCI Aisne	09/05 & 30/05	
CCI Amiens-Picardie	30/05 & 10/11	
CCI Artois	09/05 & 30/05	
CCI Grand Hainaut		29/12/25 au 02/01/26
CCI Grand Lille	30/05 & 10/11	
CCI Littoral	30/05 & 10/11	
CCI Oise	30/05 & 10/11	
Laho Aisne	09/05 & 30/05	22/12/25 au 02/01/26
Laho Artois-Douaisis		01/08 au 16/08 22/12/25 au 02/01/26
Laho Grand Hainaut		04/08 au 15/08 22/12/25 au 02/01/26
Laho Littoral Audomarois		24/12/25 au 01/01/26
Laho Métropôle Lilloise	30/05 & 10/11	01/08 au 17/08 23/12/25 au 02/01/26
Laho Oise	30/05 & 10/11	10/02 au 21/02 (5 jours à poser) - Personnel enseignant Beauvais (avec permanence) 07/04 au 18/04 (5 jours à poser) - Personnel enseignant Beauvais (avec permanence) 15/07 au 14/08 - Personnel enseignant Beauvais 20/10 au 31/10 (5 jours à poser) - Personnel enseignant Beauvais (avec permanence) 17/02 au 21/02 - Personnel enseignant Nogent 14/04 au 18/04 - Personnel enseignant Nogent 15/07 au 18/08 - Personnel enseignant Nogent 19/08 au 20/08 - Personnel enseignant Nogent (avec permanence) 20/10 au 24/10 - Personnel enseignant Nogent (avec permanence) 22/12/25 au 02/01/26 - Tout personnel
EGC		01/08 au 15/08 22/12/25 au 02/01/26